

Comment ouvrir un compte en banque



Juin 2010

Opening and bank account - French

Si vous bénéficiez du statut de réfugié (refugee status), de la protection humanitaire (humanitarian protection), d'une autorisation discrétionnaire (discretionary leave), ou de la résidence permanente (indefinite right to remain), vous avez le droit d'ouvrir un compte en banque en Ecosse et dans le reste du Royaume-Uni.



Cette brochure identifie les documents que vous devrez fournir pour ouvrir un compte en banque, comment procéder pour ouvrir un compte en banque et comment nous pouvons vous aider.

De quoi ai-je besoin pour ouvrir un compte en banque?

Chaque banque possède sa propre liste de documents d'identification à fournir et certaines banques peuvent requérir plus d'informations que d'autres. Pour ouvrir un compte en banque, on vous demande normalement de fournir à la banque des justificatifs confirmant votre :

- identité;
- statut d'immigration; et
- adresse.

Veillez noter que les banques n'accepteront normalement que les documents originaux ou copies certifiées

Vous devrez présenter au moins une preuve d'identité, telle que:

- une lettre du Ministère de l'Intérieur (Home Office) confirmant votre statut (statut de réfugié(e), protection humanitaire, autorisation discrétionnaire ou résidence permanente) et votre permission de travailler –le document original ou un duplicata certifié par le Ministère de l'Intérieur;
- Un certificat d'identité délivré par le Ministère de l'Intérieur – le document original ou un duplicata certifié sur lequel figure le numéro de référence du Ministère de l'Intérieur, votre date de naissance et la date d'expiration du document;
- Une lettre de notification des aides sociales confirmant vos droits à ces aides; ou
- Un Document de Statut d'Immigration (Immigration Status Document).

Vous devrez également présenter **au moins un justificatif d'adresse**, comme par exemple:

- des lettres du Ministère de l'Intérieur (Home Office) sur lesquelles figurent votre nom et votre adresse actuelle ;
- des factures sur lesquelles figurent votre nom et votre adresse actuelle;
- une lettre d'une agence gouvernementale, par exemple le Jobcentre, sur laquelle figurent votre nom et votre adresse actuelle, ou
- un bail sur lequel figurent votre nom et votre adresse actuelle.

La banque pourra également exiger des informations supplémentaires comme par exemple des justificatifs de revenus.

Où dois-je me rendre pour ouvrir un compte en banque

Vous devrez vous rendre à l'agence de la banque de votre choix en amenant avec vous votre pièce d'identité et votre justificatif de domicile, comme indiqué ci-dessus. Les banques Lloyds TSB et Barclays sont des exemples de banques que vous pourriez souhaiter prendre en considération. Vous pouvez passer à l'agence pour demander à ouvrir un compte ou appeler la banque à l'avance si vous souhaitez prendre rendez-vous.

Vous pourrez trouver les coordonnées de l'agence la plus proche dans l'annuaire ou sur le site internet de la banque.

Combien de temps faut-il pour ouvrir un compte en banque?

Les délais de la demande d'ouverture d'un compte peuvent varier selon les banques mais si vous êtes en possession des documents requis, ces délais dépassent rarement 2 ou 3 semaines.

Si votre demande doit être renvoyée vers un service spécifique chargé d'étudier votre dossier, la procédure pourra être un peu plus longue. Si c'est le cas, vous en serez informé par le personnel de la banque, qui vous expliquera pourquoi cette précaution est nécessaire. On vous informera également du temps que prendra la décision concernant votre demande d'ouverture de compte.

La banque m'a ouvert un compte en banque basique, comment l'utiliser ?

Un compte en banque basique propose les services bancaires basiques. Vous pouvez l'utiliser pour déposer et retirer de l'argent.

Avec un compte basique vous pouvez :

- Demander que des sources externes (comme les aides sociales ou votre employeur) virent de l'argent directement sur votre compte ;
- Réaliser des virements électroniques vers d'autres comptes grâce au système de virement automatique (standing order) ou de virement exceptionnel (one-off transfer)
- Permettre à d'autres personnes de prélever de l'argent directement sur votre compte grâce à un prélèvement automatique (direct debit) ; et
- Recevoir une carte de retrait qui vous permettra de retirer de l'argent dans les distributeurs. Vous pourrez peut-être aussi faire des achats en ligne ou dans certains magasins (vérifiez auprès de votre banque)

Ces services bancaires sont-ils payants ?

La plupart des services bancaires basiques sont gratuits. Au Royaume-Uni, l'utilisation de la plupart des distributeurs automatiques est gratuite. Il se peut toutefois que votre banque vous facture une certaine somme si vous ne disposez pas de fonds suffisants sur votre compte lorsqu'un prélèvement automatique que vous avez autorisé doit passer, et que ce paiement est refusé à cause de fonds insuffisants.

Quelles sont les alternatives si je ne peux pas ouvrir de compte en banque ?

Si vous ne pouvez pas ouvrir de compte en banque, vous pourrez demander l'ouverture d'un compte postal avec carte de retrait (post office card account). Ce type de compte simplifié est pratique pour les personnes qui bénéficient des aides sociales, de la retraite d'état et des paiements de 'tax credit'. Aucun autre type de paiement ne pourra être versé sur ce compte, y compris le Housing Benefit (allocation logement), les paiements de retraite complémentaires, ou les salaires provenant de votre employeur. Vous ne pourrez pas non plus faire de versements personnels sur ce compte.

Si vous percevez des aides sociales, demandez au Jobcentre dont vous dépendez de vous procurer une 'lettre d'invitation' qui vous permettra d'ouvrir un compte postal. Amenez cette lettre et votre document de statut d'immigration dans la poste la plus proche de chez vous pour procéder à l'ouverture du compte.

Un compte postal avec carte de retrait vous permettra de retirer de l'argent, sans frais et dans tous les bureaux de poste, grâce à la carte qui vous sera donnée.

Que se passe-t-il si je dois déménager ?

Une fois que vous aurez ouvert un compte en banque, vous devrez toujours prévenir votre banque par écrit et le plus tôt possible en cas de changement d'adresse.

Comment le Scottish Refugee Council peut-il m'aider?

Si vous avez déjà demandé à ouvrir un compte en banque et que votre requête a été refusée vous pouvez nous contacter pour obtenir des conseils. Vous pouvez nous contacter sur notre ligne gratuite: 0800 085 6087; ce numéro est gratuit à partir des postes fixes uniquement.

Nous pourrions alors prendre rendez-vous pour vous dans une banque pour discuter des solutions possibles. Nous pourrions également vous y accompagner pour vous soutenir. Veuillez bien noter que ce soutien n'est disponible que si vous avez d'abord essayé d'ouvrir un compte en banque par vos propres moyens et n'avez pas réussi.

Venez assister à une formation gratuite sur la finance:

Si vous souhaitez développer vos connaissances sur les comptes bancaires, la gestion ou l'emprunt de capitaux ou encore en savoir plus sur les démarches nécessaires pour créer votre propre entreprise, nos formations gratuites Financial Literacy Project (Projet Culture Financière) pourront vous mettre sur la voie.

Pour davantage d'informations, adressez-vous par courriel à carolanne.nehme@scottishrefugeecouncil.org.uk

Tél: 0141 223 7971 Portable: 07734 030761